



Association des Usagers du port de Plaisance de Concarneau

Le mot du Président, décembre 2020

Chers amis de l'AUPPC,

Permettez moi de vous adresser ce petit mot pour vous informer des événements récents concernant la plaisance à Concarneau :

Un CLUPIPP, un Conseil Portuaire et un Conseil d'Exploitation du Syndicat Mixte se sont tenus en visioconférence ces dernières semaines et nous y avons participé et fait entendre notre point de vue sur certains aspects qui nous préoccupent.

Tout d'abord, les tarifs 2021 : nous avons fait remarquer que les plaisanciers ont été pénalisés dans l'usage de leur bateau lors des deux confinements du printemps et de l'automne, ainsi que par les restrictions apportées par la Préfecture Maritime dans l'utilisation des bateaux. Nous avons fait part aussi de la détérioration du service offert du fait de la fermeture de la station service, et nous avons demandé que les tarifs 2021 soient les mêmes qu'en 2020.

Manifestement, nos arguments n'ont pas fait pleurer dans les chaumières, et les tarifs seront revalorisés de 1.5%, comme la plupart des autres tarifs municipaux.

Ensuite, la création d'un nouveau poste "Carburant" : La décision avait été prise lors du conseil portuaire de fin 2019 de rechercher une solution pérenne en arrière-port en harmonie avec les autres activités de cette zone. Un an après, il n'y a toujours pas de projet, ni d'études engagées à ce sujet. "C'est un problème complexe qui doit s'intégrer dans l'aménagement futur de l'arrière-port" selon le Syndicat mixte....

Stricto sensu, cela veut dire qu'il n'y aura toujours pas de service "Carburant" en 2021, et que le problème risque de durer plusieurs années si les positions restent les mêmes.

Enfin, concernant la concession municipale sur le port de plaisance, sa durée est réduite et dès le 1^{er}/01/2022, le Syndicat Mixte prendra en charge la gestion de la plaisance à Concarneau, après avoir pris à compter du 1^{er}/01/2021 la gestion de Loctudy.

Dans la mesure où les tarifs pontons correspondent à peu de choses près à ceux en cours au syndicat Mixte, il ne devrait pas y avoir de révolution en la matière. Par contre certaines tranches de tarification seront différentes, ce qui pourra engendrer des écarts dans certains cas. D'autre part, une attention particulière sera donnée aux dimensions des bateaux et pourra là aussi prêter à discussions.

Nous avons reçu des derniers jours le dernier arrêté Préfectoral concernant les conditions d'utilisation des navires de plaisance, et nous vous l'avons adressé.

J'espère que ces limitations permettront néanmoins d'utiliser nos bateaux sans trop de contraintes et qu'elles pourront être levées dans un avenir pas trop lointain....

Les incertitudes sur la situation sanitaire ne permettent pas pour l'instant de fixer une date pour la prochaine Assemblée Générale de l'AUPPC qui se tient traditionnellement en janvier/février et le cas échéant, nous procéderons au renouvellement des inscriptions par internet. Nous reviendrons vers vous en temps utile pour les modalités.

D'ici là, le CA de l'AUPPC vous souhaite de passer de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Bon vent et à bientôt.

Pour l'AUPPC, le Président :

Jean-Paul Le Gallo